



## PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### **AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE**

Le préfet du Haut-Rhin informe que :

Les propriétaires des terrains dans la zone AU dite "Braeschhaeuser" à Luttenbach-près-Munster ont demandé l'autorisation de constituer une association foncière urbaine de remembrement autorisée dénommée "Braeschhaeuser" ayant pour objet le remembrement de leurs terrains et la modification corrélative de l'assiette des droits de propriété, des charges et des servitudes y attachées dans le secteur et la création de parcelles constructibles.

A cet effet, une enquête administrative prescrite par arrêté préfectoral du 9 janvier 2024 sera ouverte dans la commune de Luttenbach-près-Munster pendant vingt jours du mercredi 24 janvier 2024 au lundi 12 février 2024 inclus durant les heures d'ouverture au public de la mairie :

- le lundi de 8h à 12h et de 14h à 18h30
- le mardi de 8h à 12h
- le mercredi de 8h à 12h
- le jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
- le vendredi de 8h à 12h.

Les pièces du dossier et le registre destiné à recevoir les observations du public seront déposés à la mairie de Luttenbach-près-Munster. Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Luttenbach-près-Munster.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur M. Patrick Althusser qui siègera à la mairie de Luttenbach-près-Munster le mardi 13 février 2024 de 9h à 10h, le mercredi 14 février 2024 de 10h à 11h et le jeudi 15 février 2024 de 16h à 17h, pour recevoir les observations du public.

La consultation des propriétaires dont les noms figurent sur l'état parcellaire joint au dossier est réalisée par leur réunion. Ils sont convoqués en assemblée générale le jeudi 14 mars 2024 à 18h30 à la mairie de Luttenbach-près-Munster.

Les propriétaires qui n'auraient pas formulé leur opposition par écrit avant l'assemblée générale, ou par un vote à cette assemblée, seront considérés comme favorables à la création de l'association, conformément à l'article 8 - 3° du décret du 3 mai 2006.

Les conclusions du commissaire enquêteur seront ultérieurement déposées à la préfecture du Haut-Rhin et à la mairie de Luttenbach-près-Munster.